

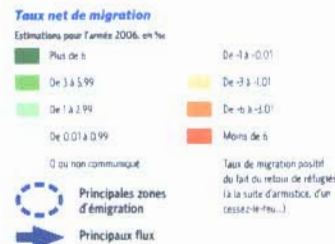
● Réfugiés politiques, immigrants économiques, exilés climatiques... ils sont des millions chaque année à choisir de changer de pays, ou à devoir le subir

● Les lois toujours plus restrictives, en Suisse comme en Europe, n'empêchent pas le mouvement de prendre une ampleur sans précédent



À la globalisation des flux migratoires répond une complexité accrue des motifs de migration : guerre, chômage, corruption, réchauffement climatique... Les pays développés, la Suisse en particulier, ne supportent guère une part croissante de ce fardeau. Entre 1992 et 2001, sur les 12 millions de demandeurs d'asile originaires du monde en développement, 7,25 ont cherché refuge dans d'autres pays en développement, selon des estimations du HCR.

Une thèse récente relative l'écide selon laquelle la solution à la déléralisation d'immigration se trouve dans le développement des pays d'origine des migrants. Plus les pays pauvres se développent, plus leurs citoyens choisissent d'émigrer. Leur sort s'améliore, ils entreprennent plus facilement le voyage vers un nouveau pays. L'émigration de la classe moyenne modeste et d'extrême est un bon exemple. Les flux migratoires se tarissent seulement quand les niveaux de salaires s'égalisent.



En Suisse, une personne n'est (pas) d'origine étrangère. En comparaison internationale, ce taux de 20,38 % est très élevé. Le graphique ci-dessous présente le triple de la moyenne des États membres de l'UE/AELE. Mais des petits pays comme le Luxembourg et le Liechtenstein sont très déparqués avec des taux de respectivement 37,1% et 36,4%. Les États membres présentent actuellement la plus grande variation de la population d'origine étrangère. En 2003, la Suisse a enregistré l'arrivée de 120 000 personnes, ce qui est le plus grand nombre de personnes immigrées en Europe. Selon les statistiques de l'Office fédéral de la statistique, la Suisse a enregistré 120 000 personnes immigrées en 2003, ce qui est le plus grand nombre de personnes immigrées en Europe. Selon les statistiques de l'Office fédéral de la statistique, la Suisse a enregistré 120 000 personnes immigrées en 2003, ce qui est le plus grand nombre de personnes immigrées en Europe.

A fin décembre 2005	Suisses et étrangers	Etrangers au chiffre absolu	Etrangers en %
Total	7 571 011	1 652 537	21,8%
Population résidente permanente de la Suisse	7 431 411	1 511 937	20,3%
Etablissements		1 087 464	
Titulaires d'un permis de séjour Permis B		396 161	
Titulaires d'un permis de courte durée → 12 mois Permis L		28 312	
Titulaires d'un permis de courte durée de 4 et 12 mois Permis L		51 329	
Titulaires d'un permis de courte durée → 4 mois Permis L		10 163	
Musiciens, écrivains et artistes → 8 mois Permis L		1272	
Prestataires de services jusqu'à 4 mois Permis L		765	
Détenu(e)s → 8 mois Permis L		3630	
Fonctionnaires internationaux et membres de leurs familles Permis DIFAE		27 248	
Respectueux d'acte Permis M et F		48 793	0,6%

Difficile de s'y retrouver dans la jungle des permis.

- Le **permis (ou livret)** C correspond à une autorisation d'habitation. Il peut aujourd'hui être obtenu après un séjour de cinq ou dix ans en Suisse, comme c'est le cas notamment pour les ressortissants d'États non européens.
- Le droit au séjour est de durée indéterminée: il est assorti d'aucune condition.
- Le **permis B** équivaut à une autorisation de séjour. Les étrangers titulaires d'une telle autorisation entrent en Suisse pour y résider durablement, en vue de l'exercice ou d'une recherche lucrative.

Il existe aussi des permis de séjour de courte durée (30, 90, max. 1 an).

De plus, le **permis F** autorise le travail à une durée de validité de cinq ans. Elle est accordée sur présentation d'une déclaration d'engagement de l'employeur ou d'une attestation de travail d'une durée indéterminée ou de durée fixe au moins, pour prolonger la condition de séjour, mais pas équival. Cette autorisation est accordée sans autres formalités pour cinq ans et si les conditions sont remplies. Pour les ressortissants d'États tiers, elle ne dispense en général pas une année la première fois.

Il existe aussi le **permis G** concernant les séjours de courte durée (30, 90, max. 1 an).

• Les **permis M et P** pour requérants d'asile? Le **permis M** concerne en fait les requérants à proprement parler, et sont entendus un droit de résidence durant la procédure, alors que le **livret I** est distribué aux personnes admissibles à l'asile.

• A noter encore qu'il existe aussi un **permis A**, pour les personnes à protéger. Ce papier d'identité introduit après la crise du Kosovo, autorise le séjour provisoire en Suisse, mais ne permet ni de franchir la frontière, ni de revenir en Suisse si elle est franchie. Il n'est donc jamais été délivré jusqu'à présent.

Année considérée: 2005

39,2%
Regroupement familial

34,5%
Étrangers avec activité lucrative contingente

7%
Étrangers avec activité lucrative non contingente

4,8%
Étrangers avec activité lucrative

1,2%
Autres entrées en Suisse

2,4%
Cas de rigueur

1,3%
Refugiés reconnus

13,8%
Formation et perfectionnement professionnels

0,3%
Retour en Suisse

TOTAL
94 357

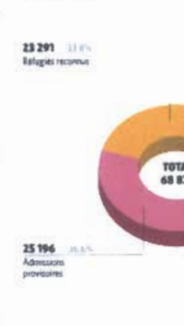
Paysage de l'asile en Suisse
États au 31 juillet 2006

En 2005, le nombre de demandeurs d'asile déposés en Suisse a diminué de 29,48 par rapport à 2004, pour s'établir à 21 016. Il s'agit du chiffrage le plus bas depuis 1984. Pour l'Office fédéral des migrations, cette baisse résulte notamment de mesures comme la suppression de l'aide sociale pour les personnes bannies d'une décision de non-entrée en matière, une «politique» résulいた de mesures des personnes délinquantes et l'accélération de la procédure d'accueillement envoyés au 60% des démission se prennent (ici directement sans frontière, dans les pays d'origine) et d'immigration et de protection (Christoph Blocher se fixe pour fin d'arriver à 75%). Mais cette baisse s'explique aussi dans une tendance européenne: en 2005, les demandeurs d'asile sur le continent ont atteint leur niveau le plus bas depuis 1980, avec 3,86 millions de personnes.

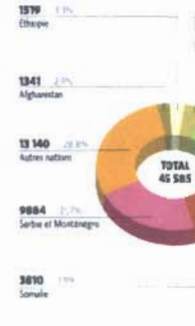
Commémorant de l'ONU pour les réfugiés (HCR) souligne également qu'entre 2000 et 2005, le nombre de requérants arrivant dans 54 pays industrialisés a diminué de moitié.

Année	Asile	Admissibles	Projetés
2005	21 016	31,6%	68,4%
2006	25 196	20,6%	79,4%

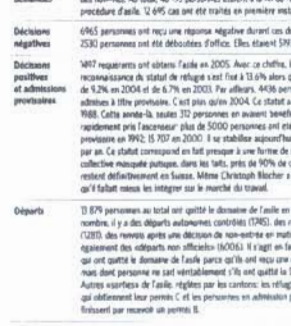
Etat au 31 juillet 2006



Etat au 31 juillet 2006



Nouvelles En 2005, 10 061 nouvelles demandes d'asile ont été déposées



Lorsqu'une décision négative définitive tombe, le requérant doit



Total des demandes d'asile de 2004 à septembre 2005 pour 100
 États – 30 juin 2006

